

Energies renouvelables

Parc éolien offshore d'Oléron : des périmètres qui posent questions

Dans des lettres ouvertes aux élus du littoral charentais-maritime, plusieurs associations alertent sur le projet de parc éolien en mer au large d'Oléron... et sa possible extension.

Sous la bannière Non à l'éolien en mer à Oléron (Nemo), des associations environnementales, parmi lesquelles Ré nature environnement (RNE), Nature en pays d'Arvert ou encore Demain Les Mathes, ont pris la plume pour alerter les élus des communes littorales du retour au premier plan du projet de parc éolien offshore au large d'Oléron. « Ce parc d'une centaine de kilomètres pour une soixantaine d'éoliennes devait se faire, puis ne devait plus se faire... », rappelle Dominique Chevillon, président de RNE et vice-président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

En effet, l'Etat, par la voix de Béatrice Abollivier, alors préfète de Charente-Maritime, y avait mis son veto en s'appuyant sur la position du directeur des Aires marines protégées de l'époque. L'installation d'un parc industriel en mer était jugée incompatible avec les protections et les enjeux environnementaux en zone Natura 2000, également zone spéciale de conservation et zone de protection spéciale. En avril 2015, le Parc marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais voyait par ailleurs le jour.

Mais le projet de parc éolien offshore, souhaité par une majorité d'élus oléronnais, appuyé par quelques parlementaires et soutenu – on peut l'imaginer aisément – par quelques lobbys, semble n'avoir jamais été vraiment abandonné. Le 22 janvier dernier, en marge du Comité interministériel de la mer, Jean Castex, premier ministre, a ainsi officialisé le lancement du projet éolien au large d'Oléron. Satisfaction pour ses

défenseurs. Stupéfaction pour ces détracteurs qui découvrent sur les cartes officielles, issues du conseil maritime de façade Sud-Atlantique et datées du 14 décembre dernier, un périmètre multiplié par trois. Soit deux fois la surface de l'île d'Oléron, quatre fois celle de l'île de Ré. Mais ce n'est pas tout.

Une « grappe » de parcs sur plus 1 000 km²

A ce projet de parc éolien offshore, d'une puissance comprise entre 0,5 et 1 GigaWatt, vient s'ajouter une possible extension pour une puissance supplémentaire allant jusqu'à 1 GW. « C'est donc une "grappe" de parcs posés et/ou flottants qui est prévue sur une zone totale de près de 1 000 km², allant du sud-ouest d'Oléron et remontant jusqu'aux Sables-d'Olonne, en passant devant l'île de Ré », souligne Dominique Chevillon. De quoi raviver la mémoire des Rétais sur un projet (abandonné ?) à plusieurs kilomètres au large de Ré.

Les associations considèrent que l'information de ce « méga parc », dont les conséquences seraient dramatiques à leurs yeux (destruction des paysages marins, des milieux marins d'intérêts communautaires, suppression de zones de pêche et de navigation, risques augmentés de pollution et de naufrages), n'a jamais été faite. Le Comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine a délégué contre le projet. « Et les élus qui étaient "pour" jusqu'à présent semblent eux aussi surpris par ce changement de dimension », glisse le président de RNE.

Les signataires de ces lettres



La carte officielle, issue du Comité maritime de la façade Sud-Atlantique et qui inquiète les associations environnementales. © Reproduction D.R.

d'information – d'autres suivront « pour nourrir le public d'informations factuelles avant le débat public », annonce Dominique Chevillon – attendent une position ferme du Département sur la question de l'éolien offshore, comme il l'a fait pour l'éolien terrestre en réclamant un moratoire et faisant part de son intention de

déferer au tribunal administratif les autorisations d'installation d'éoliennes prises par le préfet en zones Natura 2000. ■

Emmanuel Legas

Cette première lettre d'information est à retrouver dans son intégralité sur notre site internet et notre page Facebook - Le Phare de Ré - Officielle - »

Quatre mois de débat public

Dans le cadre de projets éoliens au large de la Nouvelle-Aquitaine, la Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie en février dernier par les ministres de la Transition écologique et de la Mer, maître d'ouvrage, pour conduire un débat public à ce sujet. Celui-ci se déroulera entre juillet et novembre 2021, à La Rochelle. La réponse du maître d'ouvrage est fixée pour mars 2022.

A quoi ressemblera ce débat ? Dans sa plaquette de communication, la CNDP ne le précise pas, mais annonce l'organisation de « plusieurs événements pour toucher différents publics (professionnels, grand public, etc.) ». Une commission particulière a été créée, composée de cinq membres et présidée par Francis Beaucire, professeur émérite des Universités.

Le débat public portera sur l'opportunité de ces projets de parcs éoliens en mer, leurs localisations et leurs raccordements, les caractéristiques de l'appel d'offres pour le premier parc éolien en mer posé d'une puissance allant de 0,5 à 1 GigaWatt, à attribuer en 2022.

L'union sacrée fera-t-elle la force ?

Le collectif Non à l'éolien en mer à Oléron (Nemo) prend du volume et sur l'île de Ré, la mobilisation gagne également du terrain. La ligue de protection des oiseaux, Les Amis de l'île de Ré, l'Association de protection des sites de Saint-Clément-des-Baleines ou encore l'Association de sauvegarde des sites des Portes-en-Ré sont en alerte. « Notre premier travail est d'informer nos adhérents de ce projet, dans quel contexte pourrait se faire ce projet d'éoliennes », confie Philippe de Longvilliers, président de l'Assip.

Ce dernier insiste sur le caractère exceptionnel du littoral atlantique et les conséquences pour les paysages marins. « Ce n'est pas une côte lambda, avec le parc naturel marin, Natura 2000... » Et le coût de l'éolien en mer, trois fois plus cher que l'éolien à terre. « Il y a derrière ces projets une énorme pression des Verts à Bruxelles. Dans ces éoliennes, on ne retrouve pas un boulon français... »